



Règles d'or du volleyeur

Je m'engage à respecter en tout temps :

1. les entraîneurs et aides-entraîneurs, leurs directives et éventuelles sanctions
2. mes camarades volleyeurs et adversaires
3. les consignes reçues
4. le matériel, la salle et les locaux mis à disposition

Je m'engage à :

5. faire preuve de fair-play à l'égard du public, des arbitres ainsi qu'envers leurs décisions
6. faire preuve d'entraide et de camaraderie
7. participer activement et efficacement à l'entraînement ainsi qu'à la mise en place et au rangement du matériel
8. travailler dans le calme et la sécurité !
9. suivre régulièrement les entraînements ainsi qu'à participer à un maximum de matchs et tournois
10. avvertir les entraîneurs en cas d'absence ou lorsque je ne désire plus prendre part aux entraînements

Je m'engage à ne pas:

11. entrer dans la salle sans l'autorisation d'un entraîneur ou d'un aide
12. monter sur les engins en-dehors des exercices prévus par le moniteur
13. jouer dans le local matériel

Par ma signature, je m'engage à respecter ces règles d'or en toutes circonstances.

En cas de non-respect de ces règles, après avertissement, il est possible d'être exclu du groupe.

Ceci est à faire signer par les parents et le volleyeur puis retour à l'entraîneur rapidement

Nom du volleyeur :

Signature des parents : : du volleyeur :

Ces règles d'or seront également affichées dans la salle de gym

Règles d'or élaborées par le CT volley le 21 août 2012 et approuvées par le CS du 23 août 2012